

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 12 8 AGUT 2017

N°2017 ¹⁷ ₈₇₉ /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Des concours professionnels de recrutement de médecins généralistes pour des formations spécialisées, session 2017, sont ouverts le **samedi 16 septembre 2017**, dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes est de cent dix-sept (117) et est reparti comme suit :

N° d'ordre	Intitulé du concours	Postes	Lieu de formation
1.	Anatomie pathologie	02	Burkina Faso
2.	Anesthésie réanimation	04	Burkina Faso
3.	Biologie clinique	03	Burkina Faso
4.	Cardiologie	03	Burkina Faso
5.	Chirurgie cancérologie	02	Sénégal
6.	Chirurgie cardiaque	02	Sénégal
7.	Chirurgie générale	05	Burkina Faso
8.	Chirurgie maxillo-faciale	03	Burkina Faso
9.	Chirurgie pédiatrique	06	Burkina Faso
10.	Chirurgie traumatologie-orthopédie	04	Burkina Faso
11.	Dermatologie	02	Burkina Faso
12.	Endocrinologie	02	Côte-d'Ivoire
13.	Gériatrie	02	Europe
14.	Gynécologie Obstétrique	06	Burkina Faso
15.	Hépatogastro-entérologie	02	Burkina Faso
16.	Maladies infectieuses	02	Côte-d'Ivoire/Sénégal
17.	Médecine du travail	04	Côte-d'Ivoire/Sénégal/Bénin
18.	Médecine interne	02	Burkina Faso
19.	Médecine légale	02	Sénégal
20.	Biophysique et médecine nucléaire	02	Sénégal
21.	Médecine physique et de réadaptation	02	Côte-d'Ivoire
22.	Néphrologie	02	Burkina Faso
23.	Neurochirurgie	02	Burkina Faso
24.	Neurologie	02	Burkina Faso
25.	Oncologie médicale	02	Gabon/Congo/RCI/Sénégal
26.	Médecine d'urgence	10	Burkina Faso
27.	Ophthalmologie	02	Burkina Faso
28.	ORL/CCF	02	Burkina Faso

29.	Pédiatrie	05	Burkina Faso
30.	Pneumologie	02	Burkina Faso
31.	Psychiatrie	03	Burkina Faso
32.	Radiologie	04	Burkina Faso
33.	Radiothérapie	02	Maghreb/ Europe
34.	Rhumatologie	02	Burkina Faso
35.	Santé publique	10	Burkina Faso
36.	Urologie	03	Burkina Faso
37.	Transfusion sanguine	02	Belgique/France
TOTAL		117	

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ces concours, les médecins généralistes des catégories A1 ou PC en activité ou en détachement, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2017, et totaliser au moins trois (03) ans d'ancienneté dans l'emploi.

Les agents intégrés dans la Fonction publique dans d'autres emplois ou déjà en formation dans une université ou une école de formation professionnelle ne sont pas concernés par le présent concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont adressés à Monsieur le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale sous couvert de la voie hiérarchique.

Ils doivent être centralisés par les Directions des Ressources Humaines (DRH) ou les Directions des Affaires Administratives et Financières (DAAF) dont relève le candidat tous les jours ouvrables du **30 août au 13 septembre 2017** de 07h à 15h30 mn et acheminés à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé.

Les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA adressée à monsieur le ministre de la Fonction publique du travail et de la Protection sociale, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, sa catégorie, son échelle, son emploi et son adresse; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'institution dont relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme de Docteur en médecine ou de son attestation en cours de validité;
- une photocopie de l'arrêté de titularisation, de la décision d'engagement ou de l'arrêté de reversement accompagnée du premier certificat de prise de service ;
- un engagement à servir pendant cinq (05) ans dans l'administration publique à l'issue de la formation ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les concours comportent deux épreuves et sont prévues pour se dérouler au lycée Philippe Zinda KABORE le **samedi 16 septembre 2017**:

07h 30 à 09h30 : Spécialité.....Coef. 3

10h 30 à 12h30 : Culture générale..... Coef. 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Les candidats doivent se présenter devant la salle de composition munis d'une pièce d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

Les reports d'admission ne sont pas acceptés.

D- AFFECTATION APRES FORMATION

Les candidats retenus sont informés qu'à l'issue de la formation, ils seront affectés prioritairement dans les centres hospitaliers régionaux.

Pour le Ministre et par délégation

Le Secrétaire général

